



Règlement intérieur

Publié le 17/11/2023 - Mise à jour le 12/02/2025

ACCÈS

- Chaque membre du public, quel que soit son âge, doit **obligatoirement** être muni d'un billet.
- Les demandeurs d'emploi, les enfants de moins de 6 ans et les étudiants bénéficient d'une **réduction de 15 % sur le tarif de la billetterie de l'Embarcadère**.
- Les mineurs de **moins de 15 ans** doivent être **accompagnés d'un majeur**.
- Il est recommandé d'occuper sa place au **moins 30 minutes avant le début du spectacle**. L'accès au site et/ou aux places numérotées **n'est pas garanti après l'heure de début du spectacle et ne donne droit à aucun remboursement**.
- Toute personne en **état d'ébriété et/ou sous l'influence de stupéfiants** peut se voir **refuser** l'accès à la salle, sans possibilité de **remboursement du billet**.
- À l'entrée et à la sortie, le public doit suivre les directives du **personnel d'accueil et de sécurité**.
- Lors du pré-contrôle à l'entrée du site, un contrôle de sécurité incluant une **palpation** et une **inspection visuelle** des effets personnels (sac à main, sac à dos, etc.) est effectué par du **personnel spécialisé et habilité**. Chaque spectateur doit se soumettre à ce contrôle sous peine de se voir refuser l'accès, **sans remboursement**. Les personnes non binaires peuvent choisir d'être contrôlées par un agent/e de leur choix.
- Conformément au **plan Vigipirate**, les sacs à dos de plus de 30 litres et autres bagages volumineux sont **interdits** en salle.
- Toute activité de promotion, de distribution de tracts ou d'objets à l'intérieur et aux abords de l'établissement doit être **autorisée** par la Direction de L'Embarcadère.

INTERDICTIONS

- Il est formellement interdit **d'introduire** dans l'enceinte de L'Embarcadère : des appareils de captation photo / vidéo / sonore (sauf accréditation professionnelle demandée au préalable), des boissons, de l'alcool, des animaux (sauf chienguide et d'assistance), des perches à selfie, des bouteilles, des stupéfiants, des objets tranchants, banderoles de toutes tailles. Si le propriétaire d'un objet non autorisé refuse de s'en séparer, l'accès à la salle lui sera **refusé sans remboursement** possible de son billet.
- La destruction, la dégradation ou la détérioration ainsi que le vol et l'utilisation abusive de dispositifs d'intervention d'urgence, de systèmes de sécurité intéressant les lieux et les personnes ou des systèmes liés à la santé des personnes (alarme, extincteur, etc.) feront l'objet d'une **exclusion immédiate de l'établissement et de poursuites**.
- Il est **interdit** de fumer et/ou vapoter dans la salle, **un espace fumeur extérieur est accessible** en permanence, aux spectateurs munis d'un billet.
- Il est interdit d'introduire toute sorte de boissons alcoolisées ou non dans l'enceinte de l'Embarcadère. **Le foyer/bar est à la disposition du public, au premier étage du bâtiment.**

DISCRIMINATIONS ET VIOLENCES ASSOCIÉES

- Aucune attitude raciste, sexiste, LGBTQI + phobe, et autres attitudes discriminatoires **sont tolérées**.
- Le personnel de L'Embarcadère, les bénévoles et les agent.e.s de sécurité, sont **légitimes** à prendre des mesures **en cas de violences(verbales ou physiques) sexistes et/ou sexuelles**.

- Les discriminations, le harcèlement, les agressions verbales, physiques ou sexuelles sont des actes punis par la loi.
- Chaque personne témoin ou victime de violences sexistes est invitée à venir rapporter cette situation à un agent de sécurité. Son témoignage sera pris en charge par un responsable de l'équipe de L'embarcadère qui prendra les décisions adaptées à la situation.

INFORMATIONS

- Conformément à la législation (Décret n° 2017-1244 du 7 août 2017) nous ne dépassons à aucun moment et en aucun endroit accessible au public, les niveaux de pression acoustique continus équivalents à 102 décibels pondérés A, sur 15 minutes et 118 décibels pondérés C sur 15 minutes. Nous mettons à disposition du public des protections auditives disponibles gratuitement au vestiaire.
- Pour les plus jeunes, des casques sont disponibles à l'accueil de l'Embarcadère. Une pièce d'identité sera demandée en caution.
- En cas de captation audiovisuelle de la manifestation, les spectateurs sont avertis que leur image sera susceptible d'y figurer. Dans le cadre du droit à l'image et du respect de la vie privée, les images pourront être retirées sur simple demande auprès de la direction de l'Embarcadère.

DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de sa programmation et de sa communication, L'Embarcadère est amené à réaliser des prises de vues (photos et vidéos) pendant les événements. Ces images peuvent être utilisées à des fins de promotion sur nos supports de communication (site internet, réseaux sociaux, affiches, etc.).

En accédant à la salle, le public accepte tacitement d'y être potentiellement photographié ou filmé.

Si vous ne souhaitez pas apparaître sur nos images, merci de le signaler à l'accueil ou auprès d'un membre de l'équipe lors de votre venue.

